

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Arras Nord

n°2023/09/70

Date de convocation L'an deux mil vingt trois
6 septembre 2023 le LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023 à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
Date d'affichage présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.
19 septembre 2023

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET – Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES -
Présents : 16 Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK -
Votants : 19 Monsieur Stéphane FOURNIER – Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Astrid SAVARY – Monsieur Jean-Claude NOEL

Excusés :

Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER
Monsieur Thierry IMBERT qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS
Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Madame Corinne DOLLE
Monsieur Hubert CHIVET
Madame Sandrine SERGEANT
Monsieur Olivier QUIGNON

ST

Secrétaire de séance :
Monsieur Fouad AJARRAY

Objet : Tableau des effectifs – Création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant l'évolution des postes de travail, les missions assurées,

Considérant les lignes directrices de gestion de la Ville et du Centre de Gestion 62,

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- **De créer** un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (28h hebdomadaire) à compter du 01/11/2023,

- **De modifier**, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 01/11/2023 :

Grade : adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe

- Ancien effectif pourvu 1
- Nouvel effectif pourvu 2 dont 1 T.N.C

- **D'autoriser Monsieur le Maire :**

- à signer les actes utiles à la réalisation de cette délibération,
- à engager les dépenses nécessaires

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 26 septembre 2023

Le Maire,
Alain CAYET.

